

RO 2024 www.fedlex.admin.ch La version électronique signée fait foi



Ordonnance sur la protection des données (OPDo)

Modification du 14 août 2024

Le Conseil fédéral suisse arrête:

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 31 août 2022 sur la protection des données¹ est modifiée comme suit:

1 RS 235.11

2024-2488 RO 2024 435

Ch 44

États-Unis*** 44

Un niveau de protection adéquat est réputé garanti pour les données personnelles traitées par les organisations certifiées conformément aux principes du cadre de protection des données entre la Suisse et les États-Unis², en vertu des garanties octroyées par le décret exécutif 14086 du 7 octobre 20223, par le règlement du 7 octobre 2022 sur la cour d'examen en matière de protection des données du procureur général des États-Unis⁴, par la directive 126 de la communauté du renseignement (procédures de mise en œuvre pour le mécanisme de recours en matière de renseignement selon le décret exécutif 14086) établie par le bureau de la directrice du renseignement national le 6 décembre 2022⁵ et par la désignation de la Suisse le 7 juin 2024 en tant qu'État bénéficiant du mécanisme de recours à deux niveaux comprenant l'accès à la cour d'examen en matière de protection des données⁶.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 15 septembre 2024.

14 août 2024

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Viola Amherd Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

Les principes sont disponibles à l'adresse suivante: www.dataprivacyframework.gov/s/ framework-text?tabset-c1491=3.

³ Le décret exécutif 14086 est disponible à l'adresse suivante: www.state.gov/executive-

order-14086-policy-and-procedures/.
Le règlement est disponible à l'adresse suivante: www.federalregister.gov/documents/ 2022/10/14/2022-22234/data-protection-review-court.

⁵ La directive est disponible à l'adresse suivante: www.dni.gov/files/documents/ICD/ ICD 126-Implementation-Procedures-for-SIGINT-Redress-Mechanism.pdf.

La désignation est disponible à l'adresse suivante: www.justice.gov/opcl/media/1355326/ dl?inline.